



**PRÉFET
DE SAÔNE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement
(Code de l'environnement Livre I - Titre 2 et Livre V)

Demande d'enregistrement présenté par la société AUTUN CASSE AUTO relatif à la régularisation administrative de son installation d'entreposage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usages (VHU) située sur la commune d'Autun.

PÉTITIONNAIRE

SARL AUTUN CASSE AUTO - 78 route d'Arnay-le-Duc - Autun (parcelle cadastrale 83 section BD).

OBJET DE LA DEMANDE

Demande d'enregistrement présenté par la société AUTUN CASSE AUTO relatif à la régularisation administrative de son installation d'entreposage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usages (VHU) située sur la commune d'Autun.

Rubrique ICPE : n°2712-1.

L'ensemble des caractéristiques de l'établissement projeté figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé en mairies d'Autun et de Saint-Forgeot.

DURÉE DE L'ENQUÊTE

Du lundi 18 mai 2026 au mardi 16 juin 2026 inclus, soit 4 semaines.

DÉPÔT DU DOSSIER

Le dossier d'enquête pourra être consulté par le public selon les modalités suivantes :

Version papier :

À la mairie d'Autun et de Saint-Forgeot aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Version numérique :

Sur le site internet de la préfecture de Saône-et-Loire : <https://www.saone-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public>

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Le public pourra consigner ses observations avant la fin de l'enquête, soit au plus tard le mardi 16 juin 2026 à 17h00 :

- sur le registre d'enquête déposé à cet effet dans la mairie d'Autun;
- par voie électronique à pref-enquetes-publiques@saone-et-loire.gouv.fr ;
- par voie postale adressée à la préfecture au bureau de la réglementation et des élections - 196 rue de Strasbourg - 71000 Mâcon;

Les observations seront annexées au registre d'enquête.

Toutes les remarques reçues après le mardi 16 juin 2026 à 17h00 ne pourront être enregistrées.

DÉCISION

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est arrêté préfectoral d'enregistrement émanant de M. le préfet de Saône-et-Loire, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.